

RAPPORT N° 92/6-21
au Conseil Municipal

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

Compte tenu de l'importance de sa population, la Ville de Saint-Denis se doit d'être moderne et performante pour un service public de qualité.

Dans le cadre du développement de la lecture publique, deux projets vont voir le jour :

- ouverture de la Bibliothèque de La Bretagne, en février 1993 ;
- ouverture de la Médiathèque, située dans le Parc Urbain, en 1995.

Trois Assistants de Conservation devront, dès 1993, assurer la préparation de l'ouverture de la Médiathèque (commande de collections, codification, formation, etc...).

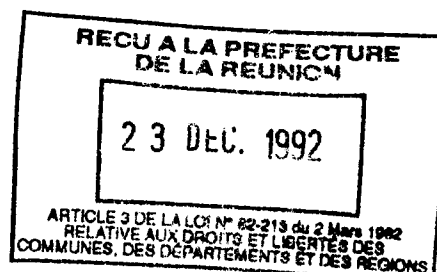
Je vous propose à cet effet, de compléter l'effectif communal de trois postes d'Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 931 / Article 619 du Budget de 1993.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/6-21
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 décembre 1992

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/6-21 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions, précisant que la qualification requise ne permet pas de recourir à l'existant (Marc GERARD, Conseiller Municipal, s'étant prononcé contre la proposition et ayant, eu égard aux contraintes budgétaires, proposé un redéploiement du personnel existant) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

(2 oppositions -dont 1 vote par procuration-
2 abstentions -dont 1 vote par procuration-)

Approuve les créations de postes à l'effectif communal tels que prévus au texte du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

